

La Beaume Claire

Bulletin d'information de l'Association Vivre à Labeaume

Association loi de 1901 pour le développement harmonieux de Labeaume et la protection de son site.

Association agréée dans le domaine de la protection de la nature, de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie par les arrêtés préfectoraux n° 95-827 et 95-828 du 21.08.1995

Association locale d'usagers agréée au titre de la loi SRU par arrêté préfectoral n° 2002-1847 du 30.07.2002.

Site : www.vivre-a-labeaume.org

Bulletin n°34 – Printemps 2013

ÉDITORIAL : Rien n'est joué... Poursuivons !

L'hiver a été rude, et le printemps est encore mouillé... ! Même dans un village touristique, (surtout s'il est de caractère), les associations agréées de la défense de l'environnement, des services publics et des droits du citoyen/usager doivent poursuivre leurs activités...

C'est pourquoi nous vous informons, chers adhérents, amis, sympathisants et tous les habitants de Labeaume, de notre programme des prochaines semaines :

STEP : quelques informations ont filtré des documents mis en ligne par le SEBA, qui nous annonce son choix en faveur d'une liaison des eaux usées Labeaume Village/Ruoms. Nous nous opposons à cette solution absurde, complexe, très coûteuse et dont personne ne maîtrise la programmation ni les conséquences en matière de gestion et de coût de l'eau. Nous continuerons à agir pour une station d'épuration écologique, légère et adaptée, plus facile à mettre en place et à gérer et surtout plus économique à tous points de vue. (Cf article)

Rivière : nous avons participé en ce début de printemps à une enquête organisée par le Syndicat des rivières Baume et Drobie, et cette démarche et les réflexions qu'elle a suscitées nous permettent de préciser notre vision de la rivière et de sa gestion.

Avec votre aide, nous poursuivons l'élaboration de ce programme. Par ailleurs nous réaliserons en septembre notre descente annuelle de nettoyage de la Baume dans sa traversée de la commune. (Cf Article et information).

Chemins : Après 26 mois de silence, la Mairie a enfin répondu à notre recours de février 2011 auprès du Tribunal administratif, de façon confuse et hors de propos. Nous allons donc réagir et avons choisi un avocat. Nous continuerons à défendre le principe d'égalité des citoyens devant la loi, et l'application rigoureuse de la réglementation.

Circulations/stationnement : nous observons avec intérêt les évolutions dans ce domaine. Le principe d'une navette de transport vers la rivière, avec stationnement en amont, que nous préconisons depuis des années, a été récemment voté par le conseil municipal. Intéressant et à suivre... L'entrée des parkings au village a été redessinée. Complexe et à suivre...

Nos contradicteurs nous trouvent trop « légalistes ». Nous avons simplement vocation à être des citoyens qui restent vigilants face à la légèreté ou l'irrégularité de certaines décisions. Il faut prendre le temps de la réflexion et arrêter de miser sur des bénéfices sans lendemain. Nous avons besoin d'une vision d'ensemble à long terme.

Le conseil d'administration.

Descente nettoyage de la rivière

Nous souhaitons organiser cette opération au printemps. Le mauvais temps qui se maintient, la température et l'abondance de l'eau nous conduisent à reporter cette action au début de l'automne. Nous comptons sur la participation et la mobilisation de tous.

A bientôt.

Olivier Soulas.

Assemblée générale annuelle de notre association le jeudi 08 août 2013 à 18 h au Récatadou.

VERS UNE STRATÉGIE DE GESTION DE LA FRÉQUENTATION DES RIVIÈRES BAUME ET DROBIE ?

Depuis des années, le territoire Beaume Drobie réfléchit à l'aménagement et à la gestion des activités de plein air liées à la baignade. Le moins que l'on puisse dire c'est que la situation ne s'améliore pas. Une consultation des collectivités et des usagers concernés par la gestion de la fréquentation des cours d'eau a été organisée en avril par le Syndicat des rivières Beaume et Drobie (SRBD). Notre association a regroupé et synthétisé les avis de ses adhérents. Trente personnes (soit presque le quart de nos 132 membres), ont répondu, formulant ainsi ce que nous vous proposons de discuter et de retenir comme les positions de l'association, support de nos futures actions.

Vous trouverez sur notre site Internet la synthèse de nos réponses, telle que nous l'avons adressée au SRBD. Ci-dessous, un résumé de ce document, et quelques-uns des commentaires individuels les plus représentatifs... Nous vous proposons de reprendre ce débat lors de notre assemblée générale du mois d'août.

Une première série de questions concerne la vision des enjeux et des problèmes actuels

* Nous considérons la biodiversité de nos rivières, comme globalement **exceptionnelle** et **menacée**. Il conviendra de savoir si cette préoccupation concerne uniquement la rivière ou si nous avons la même vision en ce qui concerne la faune et la flore du plateau ou la partie cévenole du bassin.

* Les trois enjeux qui nous apparaissent prioritaires sont **la qualité de l'eau, la quantité d'eau, et la gestion de la fréquentation**. Même si nous sommes préoccupés par les autres enjeux (gestion physique du lit ou des berges des cours d'eau, lutte contre les inondations.), cela correspond à une volonté claire de non-intervention sur l'espace naturel.

* Nous pensons très majoritairement que les actions mises en œuvre ces dernières années **ne permettent pas de répondre aux enjeux actuels**, et nous éprouvons donc **une insatisfaction** de la politique actuelle de gestion de la fréquentation des cours d'eau.

* La forte augmentation de la **fréquentation estivale dans les cours d'eau nous apparaît de plus en plus insupportable, par les nuisances** qu'elle génère (circulation, stationnement, propreté) **et par les conflits d'usage** dont nous notons l'augmentation (baigneurs, propriétaires, pêcheurs, campeurs etc...)

* Logiquement, nous pensons que **la fréquentation devrait diminuer** notamment **sur l'aval du bassin versant** (entre Vernon et Labeaume). Notre position est plus nuancée sur **le niveau de fréquentation de l'amont** (au-dessus de Vernon) jugé moins menaçant qui pourrait viser **la stabilisation**.

Une seconde série de questions concerne les moyens et propositions d'actions

* Pour gérer la fréquentation à l'échelle du bassin versant, **la concertation est le moyen indispensable et souhaitable**. Si notre point de vue **sur la concertation actuelle** est nuancé, malgré une bonne connaissance des instances de concertation auxquelles nous participons (Comité de Pilotage du Contrat de Rivière, Commission Locale de l'Eau, Comité de Pilotage Natura 2000), il existe une **volonté déclarée** d'engagement plus actif qui pourrait se manifester par notre participation à **un comité de pilotage de la gestion de la fréquentation**, ouvert aux usagers et associations, que VAL appelle de tous ses vœux.

Cette concertation devrait être mise en place **au niveau intercommunal** voire à un niveau supérieur (SCOT/ Grand bassin) plutôt que communal.

* En ce qui concerne les objectifs proposés, VAL soutient majoritairement l'affirmation : « **On doit pouvoir se baigner où on veut sur les rivières** » .. Mais nous disons aussi, « **il faut interdire la baignade sur certains tronçons** » ou « **certain sites doivent être surveillés** »... Très peu d'entre nous estiment que « **certain sites doivent être aménagés pour la baignade** ».

* Nous sommes donc **opposés aux propositions visant au développement de la fréquentation**, et nous jugeons **peu souhaitable** la communication et la promotion des sites de baignade. En ce qui concerne **l'encouragement aux pratiques actuelles**, ou la **création de nouvelles activités**, nous refusons le développement des sites et des activités nouvelles tout en reconnaissant l'intérêt du caractère plus diffus et plus naturel de certaines de ces activités (canyoning, randos aquatiques).

* Nous sommes par ailleurs **favorables aux actions de formation et de sensibilisation des usagers** : prévention des nuisances, respect de la biodiversité, développement de la citoyenneté, et prêts à participer à la mise en place d'un groupe de surveillance et de sensibilisation à l'exemple de celui de Païolive.

* Nous sommes **opposés à toute augmentation de la capacité d'accueil**, comme la **création de parkings, la création de nouveaux sites de baignades aménagés et surveillés**, de même qu'aux **implantations commerciales aux abords des sites existants** (équipements de jeux, restauration, animation).

* **Le maintien du caractère naturel des sites** l'emporte dans toutes nos réflexions et notre préférence va à la fermeture des zones de stationnements sauvages.

* Nous nous interrogeons sur « l'intérêt d'une nature inaccessible » par la **fermeture de l'accès à certains sites**.

* Nous sommes favorables à la **création d'un système de navettes** pour minimiser les problèmes de stationnement et de circulation en amont, système d'ailleurs voté par la commune de Labeaume lors de son dernier conseil municipal

*Nous ne croyons pas aux **mesures de restriction des usages** par arrêté municipal, car ce n'est pas le bon échelon, mais nous soutiendrions des mesures de protection de la biodiversité par arrêté préfectoral.

* Par-dessus tout, nous souhaitons **l'application pure et simple de la réglementation** : stationnement, dépôts d'ordures et de déchets de toutes sortes, barrages même limités, camping sauvage, feux, etc.... C'est la première chose à faire, mais les moyens manquent !

* Enfin, nous sommes **réservés sur les interventions foncières de la collectivité**, surtout si c'est pour créer de nouveaux sites de baignade ... et n'accepterions de telles interventions que pour **limiter la privatisation des berges ou pour constituer des réserves naturelles**, si elles sont vraiment protégées ».

Tout ceci peut paraître abrupt, mais n'oublions pas que c'est un résumé de réponses à des questions précises et directes. Il nous reste à mettre au point tous ensemble notre vision pour la rivière !

Claude Guary

Quelques citations accompagnant les réponses au questionnaire...

« La rivière doit être accessible à tout le monde. Les plages surveillées ressemblent à ce qui se fait déjà dans d'autres sites super touristiques. Pour les paillotes et sites surveillés, il y a déjà les campings... La rivière attire un autre tourisme qui a le droit d'avoir un accès gratuit sans contraintes ... Bien sur cela ne veut pas dire sans devoirs... »

« Je suis contre l'aménagement des berges : c'est un gouffre financier dans notre région caractérisée par des crues indomptables. Il faudrait réglementer le parking pour certains sites de baignade, avec des navettes gratuites qui permettraient aux résidents proches de ces sites de vivre « normalement ».

« Focaliser les moyens financiers sur la création d'équipes opérationnelles (gardes forestiers ou de rivière) qui pourraient sensibiliser les baigneurs à la protection de l'environnement, ramasser les poubelles, et faire appliquer les règles en cas de camping sauvage. »

« La gestion stratégique des problèmes de la rivière ne peut se faire à la seule échelle des syndicats de rivière. Il faut les regrouper et travailler sur de plus grands bassins, à l'échelle du Pays, et dans le cadre des schémas de cohérence territoriale. Une petite commune ne peut fixer des règles complètement en opposition avec celles de l'amont ou de l'aval... »

« On a atteint un seuil. Il faut maintenant maîtriser la fréquentation quantitative et la pression résidentielle, et opter pour une originalité du « sauvage » pour se différencier et entraîner un autre modèle de tourisme. Cela veut dire qu'il faut maîtriser la croissance, sans pour autant négliger des choix économiques qui permettront aux jeunes habitants permanents de gagner leur vie »

« Surveiller les berges oui, les bétonner, non ! »

« Deux priorités : maîtriser la fréquentation touristique par un changement de modèle : un tourisme plus diffus, plus qualitatif, une saison plus longue, avec plus de valeur ajoutée qui ne se crée pas seulement en juillet/août dans les piscines, les campings ou les supermarchés. Organiser une croissance modérée, cohérente avec des documents d'urbanisme précis et respectés, en évitant les équipements surdimensionnés qui coutent chers et ne servent que deux mois par an ».

« L'important, c'est de laisser la Nature naturelle, de protéger les poissons et la végétation et surtout pas de favoriser tout ce qui peut ressembler à Palavas les flots, ou à Vallon Pont d'Arc.

La gestion actuelle est de moins en moins écologique et de plus en plus destructrice ! On le voit bien tout autour des Deux Aigues. ... et en plus c'est dangereux, pour nous comme pour les touristes ! »

Plage du Petit Moulin : le point de vue d'Yvette Smith-Hermitant

Il est question à nouveau « d'aménager » la plage du Petit Moulin à Labeaume. Cela suppose la présence d'un maître nageur et cela autorise l'installation de buvettes, baraques à frites, etc. ...

Cette plage n'a jamais connu le moindre incident de baignade.

A ce compte là pourquoi ne pas aménager la plage de la Turelure, tout aussi fréquentée que celle du petit Moulin en été. La plage du Petit Moulin est superbe, faite de sable et de galets, face au pont submersible. L'installation de quoi que ce soit perturberait ce lieu unique. Je souhaite que ma considération à ce sujet soit prise en compte au titre de Labeaumoise qui fréquente cette plage depuis des dizaines d'années.

La laisser en l'état relève de la considération pour le paysage.

STATION D'ÉPURATION : POINT PRINTANIER ET PERSPECTIVES

Le 13 novembre 2012 le Bureau Syndical du SEBA, propriétaire exploitant de la station d'épuration du village, a pris une délibération sur le choix du système épuratoire du village de Labeaume (Objet : N°4.3.2.2). Vous en trouverez ci-après quelques extraits :

« Depuis 2008, le SEBA a engagé 5 diagnostics de réseaux d'assainissement concernant l'étude des réseaux et des unités de traitement de 10 communes adhérentes.

En ce qui concerne le territoire de la commune de Labeaume, la priorité pour la station d'épuration présentée dans les conclusions de l'étude POYRY « Diagnostic du système d'assainissement collectif » réside dans l'abandon de la station actuelle et le choix d'un scénario débouchant sur deux solutions ayant donné lieu à étude :

A) Transfert des effluents et raccordement à la station d'épuration de Ruoms :

Deux hypothèses possibles :

Hypothèse n°1 : Raccordement à la station de Ruoms par la Bigournette pour 637100 € HT. Ce montant ne prend pas en compte la reprise du poste de refoulement existant de la Bigournette ainsi que la réhabilitation des réseaux de transferts existants sur Ruoms.

Hypothèse n°2 : Raccordement à la station de Ruoms via le quartier de Peyroche et une nouvelle traversée de la rivière Ardèche, avec raccordement en amont de la station de Ruoms pour 1097100 € HT.

B) Création d'une station d'épuration en rive droite de la Beaume sur la commune de Saint Alban Auriolles pour 510000 € HT. ».....

« Bureau Syndical est appelé à débattre des différents scénarii proposés en tenant compte des avantages et inconvénients de chaque proposition, tant sur le plan technique que financier mais aussi stratégique pour l'avenir, en ce qui concerne la solution épuratoire, la commune devant obligatoirement être associée au choix quant aux développements de réseaux et secteurs desservis par le service assainissement collectif.

Il est proposé au Bureau Syndical une orientation générale de raccordement sur la station d'épuration intercommunale de Ruoms redimensionnée.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité des membres présents, ADOPTE cette proposition »

Nous déplorons très vivement le manque de concertation et d'information de la part du SEBA mais aussi de la municipalité de Labeaume qui n'a évoqué cette étude que lors du conseil municipal du 27 juin 2012... Depuis RIEN, ni dans les comptes rendus de conseils municipaux, ni dans le Petit Labeaumois..., alors que la commune et ses habitants vont être engagés pour les 20 années à venir avec le SEBA avec pour conséquence un prix de l'eau assainie bien plus élevé qu'ailleurs : 5,62 €/m³ contre environ 3 €/m³ à Grospièrres, Berrias et Casteljau, ou Annonay par exemple.

Nous demandons à la municipalité d'organiser une réunion publique au cours de laquelle devraient être présentés :

*La solution retenue : localisation du poste de relevage au village, tracé de la conduite des effluents, modification du poste de relevage de la Bigournette, liaison avec la STEP de Ruoms...

*Un tableau comparatif des avantages et inconvénients des 2 hypothèses en termes de coût d'investissement, de coût de fonctionnement, de délai de réalisation et de coût futur de l'eau assainie, très différent selon les options choisies.

La position de Labeaume et de ses Labeaumoises ne peut dépendre de la stratégie et des intérêts du SEBA.

Daniel Rochette

Qu'en est-il de la digue de Ruoms ?

Dans un article du 2 mai 2013, Le Dauphiné rapporte les propos tenus par les diverses parties concernées lors d'une réunion qui s'est tenue fin mars. Comme nous l'avions soulevé dans notre précédente publication, les avis divergent et chacun défend son pré carré : les pêcheurs qui déplorent des problèmes de circulation des poissons, les professionnels du canoë qui craignent une gêne pour la navigabilité des embarcations, Alain Suel, propriétaire de la digue, qui ne souhaite pas voir disparaître la centrale hydroélectrique dont il avait la concession jusqu'en fin 2011 et l'État, représenté par Ardèche Claire qui mène une politique qui vise à restaurer le fonctionnement naturel des cours d'eau. Dans le bulletin municipal de Ruoms, Daniel Serre, Maire de Ruoms, a présenté sa volonté de maintenir l'édifice en s'associant avec Gérard Marron (L'édifice est pour moitié sur la commune de Labeaume). Pascal Bonnetain président du syndicat Ardèche Claire dit qu'il sera difficile de supprimer le barrage si la population souhaite le conserver. Peut-être qu'une consultation serait souhaitable ...

Trois solutions semblent émerger : l'effacement de la digue, la pose d'une passe à poissons, et la création d'un bras de contournement de l'édifice. Des études sont en cours et une décision devrait-être annoncée au cours de l'automne.



Olivier Soulas